

DECISION N° 2025-059

Attribution marché de fourniture d'un tracteur agricole

Le Président du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent à procédure adaptée restreinte, faisant suite à l'accord-cadre d'acquisition d'engins et matériels de levage n°2022-SDOM-0011 ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture d'un tracteur agricole » (2025-EXP-04) pour l'achat d'un engin VALMET 6200, moteur 85ch à la société **SAMA** dont le siège social se situe RN 13, 27180 PARVILLE.

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3 : Le marché est à prix unitaire. L'acquisition s'élève à 15 000 € HT soit 18 000 € TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait à Bernay, le 21/05/2025

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

Jean-Pierre DELAPOINTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

